

Le Projet Z de cheminements conviviaux Piétons-Deux Roues à Pessac (Intrarocade)

L'axe convivial

• DÉFINITION

Axe de circulation assurant une *cohabitation paisible dans la ville* des piétons et des deux-roues (*non motorisés*) fondée sur le principe de **l'espace partagé** situé *majoritairement en site propre* - sinon dans des passages « tranquilles » comme des axes verts (voir infra)- allant de la rue Descartes à la limite de Mérignac à l'église de Talence via le Peugue, Bellegrave, le Centre, le Pontet, Saige et le Campus et formant sur PESSAC un **grand Z** .

• OBJECTIFS

1. Promouvoir un *nouveau mode de ville* faisant une place *effective* pour les moyens de déplacement *paisibles et non polluants* comme la marche et l'emploi des deux-roues notamment pour les scolaires et étudiants qui sont des « cibles » susceptibles d'établir de nouveaux comportements plus conviviaux
2. Rendre des zones *urbaines et naturelles* facilement **accessibles à tous**
3. Structurer à partir de cet axe convivial un véritable **réseau maillant les quartiers** pour faciliter la circulation des deux-roues et des piétons avec les axes verts (voir infra)
4. **Sécuriser** les deux-roues (*les bandes peintes*, quand elles existent [ce qui n'est pas le cas dans le Centre],- d'ailleurs souvent interrompues au profit de l'automobile dans les secteurs les plus sensibles comme les intersections- *sur la chaussée* ne constituent pas une protection suffisante. Il serait intéressant à cet égard d'élargir les trottoirs pour y établir la bande cyclable sur la même emprise que celle « peinte ») et ainsi *tranquilliser les parents* notamment pour qu'ils autorisent l'emploi de ce moyen de déplacement à leurs enfants
5. Assurer la *contrepartie* du nouvel axe routier passant par la rue R. Cohé, le passage souterrain , l'avenue P. Whiem... où les deux-roues sont ignorés ou exclus
6. Réaliser sous une forme spécifique à Pessac - pour tenir compte du tissu urbain existant - la *continuité de la piste communautaire* de l'avenue P. Mendés-France à Mérignac (qui constitue une réalisation exemplaire)
7. **Lier** étroitement cet axe à la future ligne B de *tramway* desservant Pessac via Saige et le Campus par un tracé proche voire parallèle à celle-ci et à sa zone d'influence
8. Se réapproprier Le Campus implanté à 60% sur notre commune et en faire un lien, un trait d'union et non plus une coupure voire une cassure
9. *Sortir* du schéma désormais obsolète *du tout automobile* qui tue en fait la Ville pour s'orienter vers un nouvel **équilibre entre les divers moyens de déplacement**
10. **Développer le lien social** :
 - *intraquartiers* : dans le centre en particulier
 - *interquartiers* : Les Echoppes, le Bourg, Casino, Sardine, la Châtaigneraie, Saige et avec le Campus les quartiers de Chiquet, Brivazac et la Paillère-Compostelle
 - *interuniversités* : avec les différents villages notamment
 - *ville et université* : par un accès simple et lisible
 - *intra-communautaire* : Mérignac, Pessac, Talence et Gradignan (indirectement pour cette dernière)

Ce projet n'est évidemment *pas exclusif* d'autres projets de pistes en site propre ou de bandes cyclables. A cet égard il paraît nécessaire pour la sécurité des deux-roues de réaliser ces dernières sur le trottoir plutôt que sur la chaussée. Ceux qui se déplacent à force humaine ne devant pas le faire sur la chaussée à réserver aux engins motorisés.

- **TRACÉ**

Il est détaillé dans ce document.

- **CONSÉQUENCES**

1. Axe *distributif* piétons et deux-roues dans la partie **médiane** de Pessac intrarocade de Mérignac à Saige assurant une véritable liaison Centre /périphérie avec l'élément suivant
2. Desserte du *Campus* sur son véritable **centre de gravité** de Saige à la limite de Talence
3. *Relations* entre le Bourg et la principale (*numériquement*) **zone d'activités** de Pessac que constitue le Campus et ses éléments annexes comme avec une des principales **concentration d'habitat** social de Pessac que représente Saige
4. *Usage écologique et effectif* de **zones naturelles** au profit de tous (*Peugue, Parcs, Pontet, Campus...*)
5. *Financements* essentiellement **communautaires** compte tenu de ses objectifs
6. Forte **charge symbolique** (écologie, sécurité, nouveaux comportements, tramway, liens..).

-

Les axes verts

-

- **DÉFINITION :**

Axes de circulation pour piétons et deux-roues établis dans le **même esprit** que l'axe convivial mais en utilisant majoritairement des *voies non majeures existantes* - certaines portions pouvant faire l'objet d'aménagements spécifiques - présentant souvent un *intérêt particulier* (nature, culture...) cette *cohabitation* peut s'étendre à l'*automobile maîtrisée* pour les deux-roues

- **OBJECTIFS**

1. *Maillage* des quartiers
2. Desserte des *établissements scolaires*
3. *Sécurité* des piétons et deux-roues
4. Conduite *apaisée* des automobiles (zone 30)
5. Mise en valeur du *patrimoine* naturel ou culturel
6. *Connaissance* du patrimoine par des bornes d'information
7. Nouvel *équilibre* dans les modes de déplacements urbains
8. Développer un *autre esprit* d'usage de la ville plus apaisé, moins stressé
9. Etablir des voies de *communication* au sens plein du terme
10. Liaisons avec *l'axe convivial*

- **TRACÉS**

A définir en liaison avec les quartiers le cas échéant sur la base de propositions de la Fédération. Exemple de boucle à titre d'illustration:

1. Du Moulin de Noës au village de Madran : suivre la rue Laurenson (avec accès au lycée), franchir l'avenue de Madran, prendre le chemin de terre jusqu'à la rue Gayant
2. Du village de Madran à l'avenue Pasteur : prendre les rues Lacordaire et Foch (branche rue de la Bonnette et rue Lafayette pour rejoindre soit le passage aérien de la voie ferrée près de la rocade, soit le passage souterrain de Camponac)
3. De l'avenue Pasteur au Rond-point des Ombrages : longer le domaine du Pape Clément rues des Poissonniers, Sainte Marie et Profond (branche rue Apollinaire pour rejoindre via la piscine le passage souterrain de Camponac), prendre le chemin Larrouillat jusqu'au rond-point
4. Du Rond point des Ombrages à la Gare (axe convivial) : rue Sabrazes et avenue Eugène et Marc Dulout

1. *Depuis la limite de Mérignac à Bellegrave* : rue **Michelet** (avec accès à la piste au niveau de la rue Jeanne d'Arc), rue du Vivier, franchissement de la rue Léon Blum pour longer le petit bâtiment, le terrain synthétique et celui de l'ancienne patinoire et franchir la rue du Colonel Jacqui (*le talus limitrophe peut faire l'objet d'un aménagement paysager*)
2. *De Bellegrave au Poujeau*: rue du 19 Mars jusqu'à la **future école** de Bellegrave, longer la résidence Anthéor jusqu'à la maison individuelle qui doit être longée sur un passage à céder par Anthéor (*passage -*

également utile à la sécurité de la zone - qui pourrait être obtenu en contrepartie de la prise en charge de l'éclairage public ?) et par la propriété contiguë de la cub pour rejoindre le petit chemin menant aux deux maisons en cours de restauration et atteindre dans le village du Poujeau l'extrémité de l'avenue du Colonel Fonk

3. *Du Poujeau au Centre* : franchissement de la rue du Docteur Nancel Pénard pour rejoindre la rue Herman Lemoine (*intersection à aménager pour réguler les flux de circulation sans feux*), longer ***l'école Aristide Briand***, franchir la Place Dignac et rejoindre l'extrémité de la rue R. Cohé (avec un statut semi-piétons autorisant le passage des bus et des livraisons à certaines heures), longer la ***Place de la V^{ème} République*** pour atteindre le passage souterrain (à élargir) à proximité immédiate de la ***future gare intermodale***
 4. *Du Centre à la ZAC du Pontet* : avenue du général Orly, traversée du Parc Pompidou pour rejoindre la ZAC du Pontet
 5. *De la ZAC du Pontet à Saige* : suivi du tracé du tramway, sortie sur Saige par la friche pétrolière du Pontet
 6. *De Saige au Campus* : traversée de Saige (à déterminer en tenant compte de la sortie du parc de Fontaudin et de la station de tramway de Saige) pour *rejoindre* la rue de l'Horloge donnant sur les pistes piétons et deux-roues de Saige débouchant sur le Campus (bus et maison des activités culturelles)
 7. *De la Maison des activités culturelles à la Maison des arts* : franchir l'avenue d'Aquitaine, traversée du bois longeant l'avenue Babin, franchir la rue du Docteur Fournial pour aboutir au niveau du rond-point de la Maison des arts
 8. *De la Maison des arts au rond-point de la médecine préventive* : franchir la rue tartempion, traversée du parc à voitures, franchir la rue académique pour rejoindre l'esplanade derrière le Village 5, la traverser pour atteindre l'avenue des arts entre le Sigdu et EDF, franchir cette avenue pour approcher la future station de tramway au niveau du RU2 et de la médecine préventive
 9. *Du rond-point de la médecine préventive au pont de franchissement de l'avenue Roul* : simple aménagement de la piste existante qui devra tenir compte du tracé du tramway
 10. *Du pont de franchissement de l'avenue Roul à l'église de Talence* : à déterminer avec cette ville (en privilégiant un passage entre la faculté des sciences et l'école internationale)
1. De l'extrémité de l'axe convivial (rue Michelet) au Moulin de Noës : longer la rue Jeanne d'Arc (large et permettant sur de nombreux espaces côté Pessac des aménagements en site propre) jusqu'à la station « d'enfouissement du Peugue » (portail à aménager pour laisser le passage aux piétons et deux-roues), longer le Peugue côté Pessac jusqu'au niveau du *35 rue des Lavandières* où *une passerelle est nécessaire* pour accéder à la rive côté Mérignac seule accessible, longer cette rive boisée, franchir l'avenue du Pont de l'Orient et poursuivre du même côté jusqu'au *niveau de la Place Pierre Jarnole* où la rive côté Pessac seule accessible *nécessite une passerelle* de franchissement, longer cette rive en partie boisée jusqu'au Moulin de Noës (avec possibilité de poursuivre côté Mérignac jusqu'à la rue Descartes accessible par une passerelle récente qui fait communiquer les deux rives)

LE PROJET Z DE cheminements conviviaux PIETONS / DEUX-ROUES À PESSAC (INTRAROCADÉ)

*Le nouveau SDAU en cours d'élaboration prévoit la densification urbaine de l'intrarocade. Ainsi, plus qu'ailleurs, s'impose dans la perspective d'un **développement durable** de la ville l'inscription à l'agenda 21 local de projets à caractère multifonctionnel, facteurs d'équilibre entre le bâti de l'homme et son environnement. Le projet Z présenté ici s'inscrit dans cette logique.*

L'axe convivial

• DÉFINITION

Axe de circulation assurant une ***cohabitation paisible*** dans la ville des piétons et des deux-roues (*non motorisés*) fondée sur le principe de ***l'espace partagé*** situé *majoritairement en site propre* - sinon dans des passages « tranquilles » comme des axes verts (voir infra)- allant de la rue Descartes à la limite de Mérignac à l'église de Talence via le Peugue, Bellegrave, le Centre, le Pontet, Saige et le Campus et formant sur PESSAC un **grand Z** .

• OBJECTIFS

1. Promouvoir un *nouveau mode de ville* faisant une place *effective* pour les moyens de déplacement *paisibles et non polluants* comme la marche et l'emploi des deux-roues notamment pour les scolaires et étudiants qui sont des « cibles » susceptibles d'établir de nouveaux comportements plus conviviaux
2. Rendre des zones *urbaines* et *naturelles* facilement **accessibles à tous**
3. Structurer à partir de cet axe convivial un véritable **réseau maillant les quartiers** pour faciliter la circulation des deux-roues et des piétons avec les axes verts (voir infra)
4. **Sécuriser** les deux-roues et ainsi *tranquilliser les parents* notamment pour qu'ils autorisent l'emploi de ce moyen de déplacement à leurs enfants
5. Assurer la **contrepartie** du nouvel axe routier passant par la rue Roger Cohé, le passage souterrain, l'avenue P. Wiehn... où les deux-roues sont ignorés ou exclus
6. Réaliser sous une forme spécifique à Pessac - pour tenir compte du tissu urbain existant - la *continuité de la piste communautaire* de l'avenue P. Mendés-France à Mérignac (qui constitue une réalisation exemplaire)
7. **Lier** étroitement cet axe à la future ligne B de *tramway* desservant Pessac via Saige et le Campus par un tracé proche voire parallèle à celle-ci et à sa zone d'influence
8. Se réapproprier le Campus implanté à 60% sur notre commune et en faire un lien, un trait d'union et non plus une coupure voire une cassure
9. *Sortir* du schéma désormais obsolète *du tout automobile* qui tue en fait la Ville pour s'orienter vers un nouvel **équilibre** entre les divers moyens de déplacement notamment ceux qui concernent les populations *les plus fragiles et les plus faibles* (jeunes, personnes âgées ou démunies...)

10. Développer le lien social :

- *intraquartiers* : dans le centre en particulier
- *interquartiers* : Le Monteil, Noës, Les Echoppes, le Bourg, Casino, Sardine, la Châtaigneraie, Saige et avec le Campus les quartiers de Chiquet, Brivazac et la Paillère-Compostelle
- *interuniversités* : avec les différents villages notamment
- *ville et université* : par un accès simple et lisible
- *intra-communautaire* : Mérignac, Pessac, Talence et Gradignan (indirectement pour cette dernière)

Ce projet n'est évidemment *pas exclusif* d'autres projets de pistes en site propre ou de bandes cyclables. A cet égard il paraît nécessaire pour la sécurité des deux-roues de réaliser ces dernières sur le trottoir plutôt que sur la chaussée. Ceux qui se déplacent à force humaine ne devant pas le faire sur la chaussée à réserver aux engins motorisés.

• TRACÉ

Il est détaillé dans ce document.

• CONSÉQUENCES

1. Axe *distributif* piétons et deux-roues dans la partie **médiane** de Pessac intrarocade de Mérignac à Saige assurant une véritable liaison Centre /périphérie avec l'élément suivant
2. Desserte du *Campus* sur son véritable **centre de gravité** de Saige à la limite de Talence
3. *Relations* entre le Bourg et la principale (*numériquement*) **zone d'activités** de Pessac que constitue le Campus et ses éléments annexes comme avec une des principales **concentration d'habitat** social de Pessac que représente Saige
4. *Usage écologique et effectif* de **zones naturelles au profit de tous** (*Peugue, Parcs, Pontet, Campus...*)
5. *Financements* essentiellement **communautaires** compte tenu de ses objectifs
6. Forte **charge symbolique** (écologie, sécurité, nouveaux comportements, tramway, liens..).

Les axes verts

-

• DÉFINITION

Axes de circulation pour piétons et deux-roues établis dans le *même esprit* que l'axe convivial mais en utilisant majoritairement des *voies non majeures existantes* - certaines portions pouvant faire l'objet d'aménagements spécifiques - présentant souvent un *intérêt particulier* (nature, culture...) cette *cohabitation* peut s'étendre à l'*automobile maîtrisée* pour les deux-roues

- **OBJECTIFS**

1. *Maillage* des quartiers
2. Desserte des *établissements scolaires*
3. *Sécurité* des piétons et deux-roues
4. Conduite *apaisée* des automobiles (zone 30)
5. Mise en valeur du *patrimoine* naturel ou culturel
6. *Connaissance* du patrimoine par des bornes d'information
7. Nouvel *équilibre* dans les modes de déplacements urbains
8. Développer un *autre esprit* d'usage de la ville plus apaisé, moins stressé
9. Etablir des voies de *communication* au sens plein du terme
10. Liaisons avec *l'axe convivial*

- **TRACÉS**

A définir en liaison avec les quartiers le cas échéant sur la base de propositions de la Fédération. Exemple de boucle à titre d'illustration:

1. Du Moulin de Noës au village de Madran : suivre la rue Laurenson (avec accès au lycée), franchir l'avenue de Madran, prendre le chemin de terre jusqu'à la rue Gayant
2. Du village de Madran à l'avenue Pasteur : prendre les rues Lacordaire et Foch (branche rue de la Bonnette et rue Lafayette pour rejoindre soit le passage aérien de la voie ferrée près de la rocade, soit le passage souterrain de Camponac)
3. De l'avenue Pasteur au Rond-point des Ombrages : longer le domaine du Pape Clément rues des Poissonniers, Sainte Marie et Profond (branche rue Apollinaire pour rejoindre via la piscine le passage souterrain de Camponac), prendre le chemin Larrouillat jusqu'au rond-point
4. Du Rond point des Ombrages à la Gare (axe convivial) : rue Sabrazes et avenue Eugène et Marc Dulout

Propositions de la Fédération des syndicats de quartiers de Pessac pour communiquer plus, communiquer mieux, communiquer durablement en favorisant les modes conviviaux de déplacement piétons/deux-roues dans les quartiers à transformer en projet inscrit sur l'agenda 21 local.